

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°009/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **06 mars 2025**

Date d'affichage : **13 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 12 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Pierre SAVOLDELLI formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Yveline CORDIER à Margot MERLE
Jean-Baptiste CRAFFK à Muriel PAYAN

Absentes :

Violaine PIQUET-GAUTHIER, Gabrielle GUIBERT, Lisa FAURE

Margot MERLE a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	8
VOTANTS	:	10

**OBJET : DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES : CONVENTION SOCLE POUR LE SCHEMA
DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE 2024-2028**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Département des Hautes-Alpes relative au Schéma de Développement de la Lecture Publique (SDLP) sur le territoire pour la période 2024 - 2028.

Conformément à la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, la Bibliothèque Départementale élabore un Schéma de Développement de la Lecture publique. Celui-ci a été approuvé par l'Assemblée Départementale le 5 novembre 2024. Il structure l'action départementale dans le domaine de la lecture publique en fixant des orientations et des moyens y afférents.

Cette convention socle a pour but de définir les engagements de base auxquels doivent répondre les bibliothèques des Hautes-Alpes pour intégrer le réseau départemental et ainsi prétendre bénéficier des services de la Bibliothèque Départementale.

La commune du Monêtier-les-Bains, au travers de la bibliothèque municipale, est engagée avec la Bibliothèque Départementale pour proposer un service de qualité aux administrés.

VU la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

VU la délibération n°CD-24-11-3102 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes en date du 5 novembre 2024 relative au Schéma de Développement de la Lecture Publique 2024-2028,

CONSIDERANT la nécessité de bénéficier des services de la Bibliothèque Départementale,

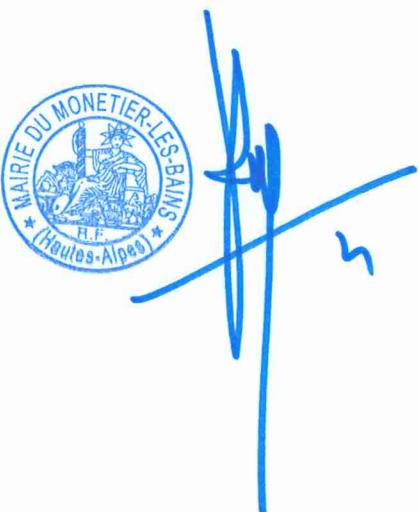
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente ainsi que tout acte ou document se rapportant à cette convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance

Margot MERLE

